

L'an deux mille dix-huit, le cinq mars à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Champagne en Valromey se sont réunis à la mairie de Champagne en Valromey, après convocation légale du 27 février 2018, sous la présidence de Monsieur Claude JUILLET, maire.

**Présents** : Mesdames Laurence ROUX Evelyne SERPOL, Bernadette ELGER, Marcelle GAILLARD, Messieurs Claude JUILLET, Philippe GONDARD, Dominique CHARVET, Bernard GINESTE, Mathias RICHARD, Jean MOCHON et Christian ROUSSEL.

**Excusés** : Madame Eveline BONDET qui donne pouvoir à Monsieur Claude JUILLET.

Monsieur Jacques TARDY qui donne pouvoir à Madame Marcelle GAILLARD

**Secrétaire de séance** : Monsieur Bernard GINESTE

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### **EXPOSE DU LIEUTENANT CHRISTOPHE MAGNIEN DE LA COMMUNAUTE DE BRIGADES DE CULOZ SUR**

#### **L'OPERATION « PARTICIPATION CITOYENNE ».**

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement.

Un protocole est alors signé pour une durée de deux ans avec la désignation de référents (1/hameau par exemple) .

Mise en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Il complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune (opération tranquillité vacances, opération tranquillité seniors, réunions de sensibilisation, développement de la vidéoprotection...)

#### **Présentation du dispositif**

Le rôle de chacun

**Le maire** : Pivot en matière de prévention de la délinquance dans sa commune, le maire est chargé de la mise en oeuvre de l'animation et du suivi du dispositif.

Un protocole peut être signé entre le maire, le préfet et le commandant de groupement afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.

**Les résidents** : Sensibilisés aux phénomènes de délinquance au cours de réunions publiques, les habitants du quartier doivent adopter des actes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects ....

**La gendarmerie** : Le dispositif est strictement encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

Les relations entre les habitants d'un quartier s'en trouvent alors renforcées.

Le conseil municipal décide de réfléchir quant à la mise en place de ce dispositif en précisant qu'une présentation de celui-ci sera effectuée dans le prochain bulletin municipal.

Le lieutenant MAGNIEN précise qu'une réunion publique d'informations peut être organisée.

### **VILLE PRUDENTE : LE LABEL DES COMMUNES QUI S'ENGAGENT POUR LA PREVENTION ET LA SECURITE**

#### **ROUTIERE**

L'association Prévention Routière a lancé le label Ville Prudente qui récompense les villes et villages qui s'engagent pour améliorer la sécurité sur les routes et dans les rues.

Ville Prudente comporte cinq niveaux de labellisation définis après l'examen d'un questionnaire en ligne, puis d'une visite sur le terrain menée par les bénévoles de l'association Prévention Routière.

Les communes labellisées recevront un panneau « Ville Prudente » ou « Village Prudent » à disposer en entrée d'agglomération ainsi qu'un kit de communication digital. Par ailleurs, les villes et villages inscrits bénéficieront de fiches conseils ainsi que d'un outil exclusif permettant d'analyser les données de l'accidentalité locale sur 10 ans.

Les frais d'inscription sont de 70.00 euros

La cotisation annuelle est de 200.00 euros.

Après 7 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, la commune de Champagne validera son inscription.

## **PREVISION DES TRAVAUX ET ETUDE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Raccordement d'un collecteur d'eaux pluviales au réseau EP Chemin des Andes : 3 270.00 euros HT

Pose d'une grille eaux pluviales Chemin des Andes : 1 390.00 euros HT

Eclairage public du camping : un dossier d'investissement pour la remise en état de l'éclairage public du camping est en cours d'étude au SIEA

Toiture de l'église de Champagne : attente d'un devis de Monsieur Brassart

Travaux au cimetière : reprise de concessions. Après avoir rencontré l'entreprise SEGUIER, une rencontre est prévue avec l'entreprise CARRARA

Pose d'une main courante au stade municipal : 18 680.00 euros HT.

Revitalisation du cœur de village

Salle des fêtes de Passin

Déplacement des TRIMAX à Lalignod

Fours communaux

Travaux d'aménagement de sécurité routière : une subvention de 30 000.00 euros est octroyée par le Conseil Départemental.

Alimentation électrique d'une unité de méthanisation : dépense prévisionnelle restant à la charge de la collectivité : 1 396.00 euros

Matériel de l'école : 3 800.00 euros avaient été prévus et sont déjà consommés dans le cadre des dépenses du RPI. Le conseil municipal décide d'ajouter un crédit supplémentaire de 500.00 euros jusqu'au 31 décembre 2018.

### **Cérémonie du 11 novembre :**

Une subvention de 600.00 euros est octroyée à la Chorale CHANTELOUVE de Belley

Exposition sur la commune de Belmont et conférence : le conseil peut participer entre 600.00 et 800.00 euros.

Révision de la carte communale

### **SUBVENTIONS**

Le conseil municipal prend connaissance des demandes de subventions 2018 et proposent certains montants qui seront définitivement affectées lors du vote du budget primitif 2018

### **REPRISE D'UNE CONCESSION DE CIMETIERE**

Lecture est donnée d'un courrier de Madame Christiane BERGER souhaitant rétrocéder à la commune une concession trentenaire acquise au cimetière de Champagne le 2 septembre 1999.

Le conseil donne son accord.

### **PROJET DE MICROCRECHE**

Madame Marjorie PONASSE-VOGLER, créatrice et gestionnaire d'une micro-crèche se situant à Virignin souhaiterait en ouvrir une seconde sur la commune de Champagne.

Les locaux de l'ancienne trésorerie pourraient lui être proposés ; une demande d'estimation du bâtiment sera sollicitée auprès de Maître Vanessa BEGUINOT.

### **DEMANDE D'ACCES**

Lecture est donnée d'un courrier de l'indivision LUX, propriétaire d'un terrain constructible sis à la Croix de Charron divisé en 3 parcelles.

Deux de ces parcelles ont un accès sur la route départementale et l'Indivision sollicite la création d'un accès sur le Chemin de la Vie du Loup pour la 3<sup>ème</sup> parcelle.

Le conseil municipal donne son accord en précisant qu'une demande de permission de voirie sera déposée à la Communauté de Communes Bugey-SUD.

### **REVISION DE LA CARTE COMMUNALE**

Le conseil décide de relancer la révision de la carte communale et de prendre contact avec Madame Sandrine ANTUNES du SCOT du BUGEY et Madame Agnès DALLY-MARTIN, Urbaniste.

### **REPLACEMENT DE MADAME DELPHINE LA BATIE**

Madame Delphine LABATIE, responsable de l'Agence Postale Communale sera en congé maternité à partir de mi-juillet.

Le recrutement d'un agent est à prévoir début juin.

### **COMMUNES NOUVELLES**

Lecture est donnée d'un courrier de Monsieur le Préfet sur la création d'une commune nouvelle.

### **CANTINE SCOLAIRE**

Modification du règlement intérieur : en cas d'annulation de sorties scolaires, les enfants seront gardés par les enseignants.

Monsieur Claude JUILLET et Madame Laurence ROUX rencontreront le mardi 13 mars 2018 les parents d'un élève indiscipliné à la cantine.

### **ABONNEMENTS DE TELEPHONES PORTABLES**

Le service cantine sera équipé d'un téléphone portable.

Le service technique sera équipé d'un second téléphone portable.

### **JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE**

Dans le cadre des missions d'animation du service patrimoine, la CCBS de Belley coordonne les Journées Européennes du Patrimoine 2018 sur l'ensemble du territoire en partenariat avec l'Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier.

Ces journées auront lieu les samedi 15 et dimanche 16 septembre 2018.

Afin d'optimiser les échanges entre services, il est nécessaire de nommer un référent pour la commune.

Monsieur Christian ROUSSEL est désigné. Une première réunion se tiendra le mardi 20 mars 2018 à 18h00 à la base des Ecassaz à Virignin.

### **VALORISTE BUGEY SUD**

Valoriste Bugey Sud représente une association de loi 1901 à but non lucratif. Cette association envisage de créer un Atelier Chantier d'Insertion dont la principale activité sera de favoriser l'emploi en insertion par la collecte, le tri, la valorisation et la revente d'objets récupérés soit en déchetterie, soit en apport volontaire à la ressourcerie mais également en intervenant à domicile sur rendez-vous.

Pour cela, une convention entre la CCBS et VBS est en cours de signature ainsi qu'une convention tripartite entre la CCBS, SME Environnement et VBS.

Les membres de VBS souhaitent venir présenter ce projet lors d'un rendez-vous à déterminer.

### **BUGEY EXPO**

Ce salon dont le thème est « Goût et Saveurs » aura lieu les 6, 7 et 8 Avril 2018 sur le site du boulodrome de Belley.

La séance est levée à 22h00

La prochaine réunion du conseil municipal est fixé au lundi 9 avril 2018 à 18h30.